

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le 27 MAI 2025
ID : 079-217901503-20250519-2025739787-DE



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 19 mai 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mai à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle socio-culturelle de La Cendille, sous la Présidence de Madame Annette Machet, maire

Présents : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Deschamps Valérie, Guillaud Philippe, Stoffel Claude, Pignoux Cécile, Biraud Alain, Hauwaert Gaëlle, Léoment Nathalie, Niot Jean-Marc Albert Nicolas, Bouyer Nadia

Absents excusés : Machy Didier (pouvoir donné à Jean-Marc Niot)

Absents : Christian Nicolas

Secrétaire de séance : Nadia Bouyer

✚ **Objet : Eolien : futurs projets**

2025/739-787

Nadia Bouyer, 2^{ème} adjointe donne les informations suivantes :

Considérant que la commune de Limalonges a sur son territoire 5 éoliennes et que leur remplacement par des modèles plus puissants sans être plus haute pourra être étudié,

Considérant que 4 parcs photovoltaïques au sol situés en zone d'accélération sont à l'étude ou en construction sur le territoire pour une surface au sol d'environ 37 hectares,

Considérant l'importante visibilité avec les parcs éoliens déjà construits ou en construction ou ayant obtenu les autorisations administratives

Considérant que l'implantation d'éoliennes supplémentaires porterait gravement atteinte au cadre de vie, au paysage et à la qualité de vie des habitants.

Considérant l'hostilité de la population aux projets éoliens

Considérant que la production énergétique renouvelable attendue sur le territoire communal (5 éoliennes, 4 parcs photovoltaïques au sol, ombrière du centre routier) est de 67 000 mégawatts soit l'équivalent de 6000 foyers (maison avec chauffage),

Le conseil municipal vote par 9 voix pour, 2 voix contre et 1 abst
inscrit dans le PLUi-H en cours d'élaboration de zone Aeol sur le t
l'exception du parc éolien déjà existant et dans la limite de 50 m

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le 27 MAI 2025
ID : 079-217901503-20250519-2025739787-DE

Nadia Bouyer
Secrétaire de séance



Annette Machet
Maire

